



Conseil Fédéral du Développement Durable (CFDD)

Avis général sur les notes stratégiques sectorielles et thématiques de la Direction générale de la Coopération internationale (DGCI)

- **demandé par le Secrétaire d'Etat à la Coopération internationale, Monsieur Eddy Boutmans, dans une lettre du 28 mai 2002**
- **préparé par le groupe de travail relations internationales**
- **approuvé par l'assemblée générale du 15 octobre 2002 (voir annexe 1)**
- **la langue originale de cet avis est le français**

1. Résumé

- [1] Le CFDD souligne l'importance des notes stratégiques pour la coopération au développement future et apprécie l'effort et le travail de la DGCI. Cependant, le Conseil relève un problème de timing dans la réalisation des notes: les notes géographiques ont pour la majeure partie été élaborées avant que la plupart des notes sectorielles et thématiques ne soient disponibles. Les commissions mixtes ont été organisées avant de disposer des notes par pays.
- [2] Dans certaines notes stratégiques, la stratégie à mettre en œuvre n'est pas assez clairement définie et élaborée pour être opérationnelle.
- [3] La concertation avec la société civile au Nord et surtout au Sud doit être organisée de manière effective pendant la réalisation des notes, autour des notes définitives et lors des moments importants de l'élaboration de la politique.
- [4] Les notes stratégiques devraient s'adapter aux nouveaux problèmes qui se posent aux pays partenaires et intégrer les acquis internationaux et européens.
- [5] Le CFDD est d'avis que toutes les notes stratégiques devraient prévoir des actions destinées au renforcement des capacités institutionnelles de la DGCI.

2. Remarques générales

2.1. Remarques introductives

- [6] Dans le présent avis, le CFDD formule une série de remarques générales sur l'ensemble des notes stratégiques sectorielles et thématiques et sur les relations qui existent entre elles. Par ailleurs, il élabore un avis pour chaque note stratégique sectorielle et chaque note thématique. En ce qui concerne les notes géographiques, le Conseil a l'intention de formuler un avis-cadre regroupant les remarques formulées sur toutes les notes pays.
- [7] Le CFDD souligne l'importance de l'élaboration des notes stratégiques, qui constituent un pas en avant vers une coopération au développement de qualité et apprécie l'effort réalisé par la DGCI dans leur élaboration.



2.2. Caractère opérationnel des notes stratégiques

2.2.1. Réalisation des notes stratégiques: un timing mal adapté.

- [8] Les notes stratégiques sectorielles et thématiques sont en principe destinées à aider les attachés de la coopération belge en poste dans les pays partenaires à établir les notes stratégiques géographiques. Ces notes par pays doivent elles-mêmes servir de base au choix de la nature des programmes de coopération dans lesquels la Belgique souhaite s'investir. C'est donc sur base de ces notes par pays que l'attaché de la coopération va préparer les commissions mixtes qui réunissant les autorités de la coopération belge et celles du pays partenaire.
- [9] Les commissions mixtes doivent en principe se réunir en fin de processus afin de mener aux choix définitifs des programmes et projets à mener par la coopération belge sur base des notes géographiques. Or, le Conseil constate que jusqu'à présent, pour des raisons de timing, on a organisé les commissions mixtes avant de disposer des notes par pays.
- [10] De même, les notes géographiques ont pour la majeure partie été élaborées avant que la plupart des notes sectorielles et thématiques ne soient disponibles. Les principes et objectifs contenus dans celles-ci n'ont donc pas pu guider l'élaboration de certaines notes géographiques.
- [11] Le CFDD regrette cette situation qui réduit le caractère opérationnel des différentes notes stratégiques, tant celui des notes sectorielles et thématiques qui n'ont pas servi de base à la rédaction des notes géographiques, que celui des notes par pays qui n'ont, jusqu'à présent, pas été disponibles pour la préparation des commissions mixtes. De plus, la consultation de la société civile lors de l'élaboration des notes a en grande partie échoué. En effet, l'imprécision quand à la disponibilité de certaines notes et le temps de réaction limité, a rendu parfois la consultation des acteurs de la société civile d'ici et dans les pays partenaires impossible.

2.2.2. Utilité et utilisateur final

- [12] Le Conseil n'a pas encore reçu toutes les notes (manquent les notes enseignement, infrastructure de base et économie sociale). Pour celles qu'il a déjà pu analyser, le Conseil remarque que certaines sont très concrètes mais que pour d'autres, la stratégie à mettre en œuvre n'est pas toujours assez clairement définie pour être opérationnelle. Les parties « analyse de la situation » et « leçons du passé » devraient être plus courtes tandis que la partie consacrée à la stratégie proprement dite et au plan d'action devrait être davantage approfondie et les choix opérationnels plus explicités. Le CFDD se pose dès lors la question de l'utilité immédiate et opérationnelle de ces notes peu concrètes pour l'utilisateur final (attachés, acteurs belges au niveau multilatéral, acteurs indirects, fonctionnaires de la DGCI, CTB...).
- [13] Le CFDD conseille à la DGCI d'établir, pour ces notes, un document reprenant uniquement les éléments concrets de la stratégie. Le but serait de fournir à l'acteur de terrain un instrument l'informant concrètement de ce qu'il doit faire. Ce document pourrait commencer par une liste reprenant les informations dont l'acteur de terrain a besoin pour évaluer la situation et mener la réflexion sur le programme/projet à développer. Il pourrait être formulé sur le même modèle que les *guidelines* de la Commission européenne, élaborées par les acteurs de terrain, pour guider l'élaboration et la mise en œuvre au niveau local de politiques de développement¹.
- [14] Le plan d'action devrait être clair, cohérent avec les objectifs que la Coopération s'est fixés, et opérationnalisé avec un calendrier et des indicateurs de résultats.

¹ Voir par exemple, les *Guidelines for the Design of a Rural Development Profile and Strategic Framework*, December 2000, DG Development – Rural Development and Food security.



- [15] Le Conseil insiste pour que les notes stratégiques servent aussi de base aux dialogues politiques entre la Belgique et les pays partenaires. Il est donc important que les notes soient suffisamment concrètes et opérationnelles pour guider efficacement les négociations politiques.
- [16] Le Conseil estime aussi que la concertation avec la société civile au Nord et surtout au Sud autour des notes stratégiques définitives permettra le décloisonnement et l'opérationnalisation du travail de la DGCI. Le CFDD insiste pour que la DGCI organise de manière effective et efficace le dialogue avec la société civile. Cette consultation ne doit pas se limiter à l'élaboration des notes stratégiques. Il est important de consulter les acteurs indirects aussi à d'autres moments importants de la détermination de la politique, comme les commissions mixtes ou des conférences régionales sur la politique bilatérale belge.

2.2.3. Suivi des notes stratégiques

- [17] Les notes stratégiques devraient être aussi plus opérationnelles au niveau des mécanismes de suivi : la DGCI devrait mettre en place une procédure permettant de contrôler à intervalles réguliers la mise en œuvre des objectifs définis par les notes et assurer ainsi un suivi régulier de l'action. Les acteurs indirects peuvent aussi jouer un rôle dans le suivi des notes. Ceci pourrait se faire via une concertation annuelle entre l'autorité et les acteurs indirects sur la mise en œuvre et l'adaptation des notes stratégiques.

2.3. Fonctionnalité des notes stratégiques

- [18] Le Conseil recommande à la DGCI de veiller à ce que les notes stratégiques et les autres instruments de coopération (programmes et projets) s'adaptent aux nouveaux problèmes qui se posent aux pays partenaires, intègrent les acquis internationaux (résultats de fora internationaux comme le Sommet mondial du Développement durable de Johannesburg) et européens (décisions prises au niveau de l'Union européenne) et soient ainsi cohérents avec l'évolution des situations européenne et internationale. Les notes stratégiques devraient aussi être enrichies par les expériences sur le terrain.
- [19] Les notes stratégiques doivent être revues au moins tous les quatre ans mais le Conseil est d'avis que le plan d'action devrait être retravaillé d'année en année. Le CFDD espère que les remarques qu'il formule sur les notes stratégiques ainsi que celles du Parlement pourront être utilisées dès que possible dans l'action de la DGCI. Le Conseil demande aussi que ces remarques soient transmises aux commissions mixtes.

2.4. Renforcement des capacités de la DGCI

- [20] Le CFDD est d'avis que toutes les notes stratégiques devraient prévoir des actions destinées au renforcement des capacités institutionnelles de la DGCI. Ces actions devraient mener notamment à la construction de capacités du personnel de la DGCI par des formations et des actions de sensibilisation.
- [21] Le Conseil s'inquiète de l'expertise détenue par les fonctionnaires de la coopération belge qui risque de se perdre suite aux restructurations de la DGCI. Le CFDD fait ici référence aux fonctionnaires en carrière pleine que la DGCI ne prévoit pas de remplacer à leur départ.



Annexes

Annexe 1. Nombre de membres votants présents et représentés lors de l'assemblée générale du 15 octobre 2002

les 4 président et vice-présidents

T. Rombouts, A. Bodson, A. Panneels, R. Verheyen

4 des 6 représentants d'organisations non gouvernementales pour la protection de l'environnement

V. Kochuyt (Birdlife Belgium), R. Moreau (Greenpeace Belgium), T. Snoy (Inter-Environnement Wallonie, IEW), S. Van Hauwermeiren (Bond Beter Leefmilieu, BBL)

4 des 6 représentants d'organisations non gouvernementales pour la coopération au développement

B. Bode (Broederlijk Delen), S. Englebienne (Oxfam-Solidarité), G. Fremout (Vlaams Overleg Duurzame Ontwikkeling, VODO), H. Verleyen (11.11.11)

les 2 représentants d'organisations non gouvernementales de défense des intérêts des consommateurs

C. Rousseau (Centre de Recherche et d'Information des Organisations des Consommateurs, CRIOC), P. Van Cappellen (Onderzoeks- en Informatiecentrum van de Verbruikersorganisaties, OIVO)

3 des 6 représentants d'organisations des travailleurs (*)

I. Dekelper (Le Syndicat Libéral, CGSLB), B. Melckmans (Fédération Générale du Travail de Belgique, FGTB), A. Wilmart (Confédération des Syndicats Chrétiens de Belgique, CSC)

4 des 6 représentants d'organisations des employeurs

C. Bosch (Federatie Voedingsindustrie, FEVIA), I. Chaput (Fédération des Entreprises de Belgique, FEB), C. Klein (Federatie van de Chemische Industrie van België, Fedichem), P. Vanden Abeels (Unie van Zelfstandige Ondernemers, UNIZO)

les 2 représentants des producteurs d'énergie

H. De Buck (Electrabel), D. Rigaux (Samenwerkende vennootschap voor Productie van Electriciteit, SPE)

4 des 6 représentants du monde scientifique

L. Hens (Vrije Universiteit Brussel, VUB), L. Lavrysen (Universiteit Gent, UG), J.-P. van Ypersele (Université Catholique de Louvain, UCL), H. Verschure (Katholieke Universiteit Leuven, KU Leuven)

Total: 27 des 38 membres ayant droit de vote (*)

(*) Actuellement les organisations des travailleurs doivent encore proposer la candidature de deux de leurs représentants.

Annexe 2. Réunions de préparation de cet avis

Le groupe de travail relations internationales s'est réuni le 16 mai, 27 juin, 14 août, 11 et 26 septembre et 2 octobre 2002 pour préparer cet avis.



Annexe 3. Personnes ayant collaboré à la préparation de cet avis

Membres ayant voix délibérative et leurs représentants

Prof. Han VERSCHURE (Katholieke Universiteit Leuven) – Président du groupe de travail

L. BAUDESSON (Fedichem), B. BODE (Broederlijke Delen), J. BOSMAN (KWIA, Steungroep voor inheemse volken), P. CLAES (Fedichem), E. DE WANDELER (VBO), F. DOUVERE (RUG), B. FREMAULT (VBO), B. GLOIRE (Oxfam solidarité), P. JACOBS (ULB), T. KESTELOOT (Oxfam Solidarité), S. LARUELLE (FWA), G. LEJEUNE (WWF), M. PANS (ABVV), M. POZNANSKI (CSA), P. RECHT (CRIOC), L. RIJNHOUT (VODO), S. VAN HAUWERMEIREN (BBL), H. VERLEYEN (11.11.11)

Membres n'ayant pas voix délibérative et leurs représentants

P. DESMET (Ministerie Vlaamse Gemeenschap, Administratie Buitenlands Beleid) Experts invité, H. DOVELMAN (Adm. Buitenlands Beleid, Min. Vlaamse Gemeenschap), J. REYNAERS (ICDO)

Secrétariat

J. DE SMEDT, K. SAQUI